ne saurait être mis en balance avec les avantages qu'un aveu de cette nature procurerait au commerce des diamants, spécialement à la Compagnie de Beers et à M. Werner lui-même ».

Et M. Lemoine termine sa requête en faisant observer que seule sa mise en liberté permettra d'arriver à la connaissance rapide de la vérité « enfaisant cesser le trouble subi par le commerce des diamants ».

M. Le Poittevin a reçu cette requête, mais ne statuera pas à son égard avant quelques jours. On prévoit qu'il refusera une fois de plus la mise en liberté provisoire de l'inculpé. En ce cas, M. Lemoine se pourvoirait auprès de la chambre des mises en accusation.

Lemoine mystificateur

Le juge d'instruction connaîtrait les personnes à qui Lemoine achetait des diamants bruts

Paris, 22 janvier. — Le juge d'instruction recherche en ce moment l'origine des diamants dont Lemoine se serait servi pour mystifier les personnes dont il sollicitait le concours.

M. Le Poittevin aurait été informé que Lemoine faisait à un commerçant en diamants bruts les achats de diamants nécessaires à la réussite de ses prétendues expériences.

Les recherches auxquelles se livre actuellement à ce sujet M. Le Poittevin ne tarderont pas, assure-t-on, à donner des résultats.

A Paris, comme à l'étranger, les marchands de diamants bruts sont nombreux.

Les Affaires du Maroc

Le général d'Amade se porte à Ber Réchid, en prévision d'une attaque de Mouley-Rachid

Tanger, 22 janvier. — Un goumier, qui avait été blessé au cours du combat du 15 janvier, a succombé à ses blessures ce matin.

Le général d'Amade devait partir pour Fédallah, mais un rekkas, envoyé par le consul dans la nuit, avisait le général que le caïd de Ber-Rachid l'avait prévenu que la mehalla de Mouley-Rachid devait venir attaquer la garnison de Ber-Rachid aujourd'hui.

Ce matin, le général s'est porté avec une colonne jusqu'à Sidi-Alsse, à mi-chemin et il a envoyé deux compagnies d'infanterie de renfort dans la journée.

La colonne est rentrée à six heures du soir sans incidents.

Le départ de Fedallah du général aura probablement lieu demain.

Le colonel Dean de Luigné est arrivé avec un escadron du 5e chasseurs.

MOULEY-RACHID A SETTAT

Casablanca, 22 janvier. — La forte mehalla de Mouley-Rachid a réoccupé Settat, hier.

Le général est parti ce matin à huit heures avec une colonne, se rendant à Ber-Rachid pour surveiller cette mehalla et agir le cas échéant.

UN VAMPIRE

Il déterrait les cadavres et les mangeait

Madrid, 22 janvier. — On vient de découvrir à Yécla, dans la province de Murcie (Espagne) un vampire qui se nourrissait des cadavres qu'il déterrait dans les cimetières des environs.

Des voisins, attirés par la mauvaise odeur qui s'exhalait de son domicile, virent qu'il brûlait tranquillement des restes humains en décomposition.

Interrogé par les autorités, Ortega avoua en soutint en même temps qu'il n'avait commis aucun délit, puisque les restes humains étaient les restes de ses repas.

Le juge put lui prouver que plusieurs cadavres avaient disparu du cimetière. On trouva chez le cannibale des restes humains conservés au moyen d'huile, de sel et de vinaigre, dans de grandes cruches.

Ortega n'a pas l'air de se rendre compte de l'importance de son crime.

On croit qu'il ne jouit pas de toutes ses facultés.

La foule voulait lyncher le vampire et la police eut fort à faire pour le protéger.

Informations
REGIONALES

La Brigade mobile du Nord

On sait que le nouveau directeur de la sûreté générale, M. Hennion, a, d'accord avec le ministère de l'intérieur et le ministère de la justice, organisé un nouveau service de recherches judiciaires.

Ce nouveau service, dit « Brigades mobiles », fonctionne depuis quelque mois en divers endroits. La première brigade formée fut celle que dirige actuellement M. Sebille, à qui revient l'honneur de l'arrestation du tueur Ullmo.

Notre région, sous quelques jours, aura sa brigade. Le chef serait un commissaire divisionnaire de Lyon.

Il aurait avec lui deux commissaires spéciaux et douze inspecteurs.

Au nombre de ces derniers, dont quelques-uns sont arrivés depuis peu à Lille, se trouve un ancien agent de la sûreté lilloise.

Nous aurons à revenir sur le fonctionnement de la « brigade du Nord », avec laquelle les malfaiteurs de la région vont avoir maille à partir.

Le drame de la jalousie
DE TOURCOING

Le meurtrier est à la prison de Lille, mais il n'a pas encore choisi son défenseur

On se souvient du drame sanglant qui le 13 janvier causa une pénible émotion à Tourcoing.

Nous avons longuement relaté les circonstances de cette double tentative de meurtre.

A l'issue d'une courte scène de jalousie

Gustave BREYNE

avec sa maîtresse Céline Bertrand, un ouvrier maçon, Gustave Breyne, 23 ans, la frappa de deux terribles coups de couteau.

La mère de la malheureuse jeune fille qui accourait à son secours fut frappée elle aussi par le forcené de dix coups de couteau.

Le soir même Breyne se constituait prisonnier.

Ecroué le lendemain à la prison de Lille, le meurtrier fut mis à la disposition de M. Verin, juge d'instruction.

Le magistrat n'a encore procédé qu'à l'interrogatoire d'identité de Breyne qui regrette son forfait, disant que l'amour seul l'avait poussé à cet acte irréfléchi.

Lorsque le meurtrier aura fait choix d'un défenseur, M. Verin l'interrogera sur le fond.

UNE FEMME-HOMME
A DUNKERQUE

Par suite d'une erreur d'état-civil, une jeune fille est appelée devant le Conseil de révision.

Etre femme et se voir classée dans le sexe fort avec la perspective de toutes ses obligations, voilà qui n'est pas banal. Tel est le cas d'une jeune et charmante jouvencelle de la rue de Verrerie à Dunkerque, Mlle Leys.

Au jour de son baptême, elle reçut les prénoms peu harmonieux de Gaudens-Arsène et fut, on ne sait par suite de quelle erreur, inscrite sur les registres de l'état-civil de Coudekerque-Branche sous la désignation de : sexe masculin.

Gaudens Arsène Leys ne pensait plus au jour où son papa alla faire la déclaration de sa naissance et ne s'en fût jamais occupée, si elle n'avait reçu, il y a quelque temps, une invitation à se faire inscrire sur les listes du contingent militaire de 1908 !

Sa stupéfaction fut grande ,car elle ne se doutait pas de ses aptitudes au point de vue militaire et elle ne supposait pas que les femmes pussent être appelées sous les drapeaux.

Elle fit des démarches, mais rien ne pouvait modifier son sexe au point de vue administratif et toutes les pièces la signalaient comme devant se présenter au Conseil de révision.

Nous aurions voulu voir cette jeune femme conscrit. Nous nous sommes présentés à son domicile mais la future « pioupiou » était absente : elle vaquait à ses occupations et il ne nous était pas possible de lui demander ses impressions.

Une brave femme habitant la maison, nous conta pourtant que Mlle Leys était fiancée à un soldat du 110e et que ce dernier n'aurait sûrement pas demandé en mariage une personne du sexe fort !

D'autres renseignements nous permettent d'ajouter que si Gaudens-Arsène Leys se présente au conseil de revision, ce sera avec dans les bras une preuve irréfutable et patente de ce qu'elle avance. (Sera-ce un petit soldat ?)

Mais les choses n'iront pas si loin. Des démarches sont renouvelées pour faire classer la femme-conscrit dans la véritable catégorie féminine à laquelle elle appartient « vu son sexe » dirait le « Journal de Roubaix ».

La Grève des Filatures
D'AUCHY-LEZ-HESDIN

Les ouvriers des Filatures d'Auchy-lez-Hesdin et environs se constituent en syndicat et déclarent la grève pour échapper aux salaires de famine. — Les trains de mineurs. — Les patrons font semblant d'entrer dans la voie des concessions.

(De notre envoyé spécial)

Nous avons annoncé hier succinctement la grève des filatures d'Auchy-lez-Hesdin, petite commune de 1500 habitants de l'arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise.

SALAIRES DE FAMINE

Depuis longtemps les ouvriers d'Auchy sont exploités dans de fortes proportions par l'ancienne maison Wattine-Bossut frères, bien connue à Roubaix, et devenue depuis quelques années : Société Anonyme des filatures d'Auchy-lez-Hesdin. Cette société anonyme tient en sa main tout le pays ouvrier : Auchy, Blingel, Grigny.

Elle a deux directeurs généraux : M. Léon Heusse qui est fort estimé des ouvriers qui rendent honneur à ses sentiments de philanthropie. Mais il ne s'occupe que de la haute administration. Il y a un autre directeur, d'origine alsacienne ou allemande, M. Jacques Grauss, qui inspire aux travailleurs du textile des sentiments absolument contraires à ceux inspirés par M. Heusse. Il paraît que ces sentiments sont justifiés par les faits.

Les ouvriers n'hésitent point à dire que s'ils n'ont que des salaires des famine la faute en est toute entière à M. Grauss, qui réalise des bénéfices, qu'on peut évaluer à 36,000 francs par an en rognant sans cesse leurs maigres émoluments.

Les fileurs les plus payés, en moyenne, ne peuvent dépasser 3 fr. 75 par jour, et la majeure partie des autres salaires n'est pas supérieure à 2 fr. 25. Il y a même des ouvriers et ouvrières qui n'atteignent pas 1 franc par jour.

Lassés de ce régime d'esclavage, les ouvriers avaient à diverses reprises demandé timidement des augmentations, car ils n'avaient pas d'organisation leur permettant la résistance.

Le directeur qui le savait les avait éconduits avec un morgue tout à fait capitaliste.

Il pensait qu'il serait le maître à vie et que jamais rien ne pourrait prévaloir contre son omnipotence patronale qui lui fut concédée par la Société anonyme.

Les événements sont venus lui démontrer qu'il avait tort.

La compagnie des mines de Bruay (Pas-de-Calais) manque en ce moment de bras. Elle recrute un peu partout des ouvriers qui en débutant dans son exploitation sont payés 5 francs par jour.

Déjà de nombreux tisseurs d'Auchy et environs ont abandonné le textile pour la mine et la compagnie de Bruay a organisé des trains pour l'exode, qui va toujours augmentant.

De ce fait, la situation était excellente pour les camarades du textile qui par la diminution des unités à la disposition des exploitants tisseurs pouvaient imposer des revendications sans craindre la concurrence des renégats prolétariens si nombreux parfois.

D'autre part, comme les augmentations qu'ils réclament sont bien inférieures aux prix actuels des salaires gagnés par les tisseurs de Lille, de Roubaix et des principaux centres textiles du Nord, ils n'avaient point à craindre la venue d'ouvriers étrangers qui auraient abandonné la proie pour l'ombre.

C'est dans ces conditions que lundi dernier, dans l'après-midi, les tisseurs d'Auchy exposaient à leur directeur M. Grauss leurs revendications.

Le directeur leur dit, sans rire, qu'il allait en référer au conseil d'administration de la Société anonyme, mais que ce serait un peu long parce que le fil du téléphone était cassé.

Cependant le fil dut être vite raccommodé car mardi à midi MM. Wattine arrivèrent à Auchy en automobile.

LE SYNDICAT EST FORMÉ

En attendant l'arrivée de ces importants personnages, les grévistes n'avaient pas perdu de temps et le camarade Marandet, de Frévent, vint les aider à se constituer en syndicat et dès le mardi soir le syndicat était formé, les statuts en étaient déposés à la mairie.

Il comprend tous les ouvriers et ouvrières textiles d'Auchy et de Blingel qui sont au nombre de 500 environ.

On n'attend plus que l'adhésion des camarades de Grigny qui ne tardera pas.

Immédiatement après sa constitution, le nouveau syndicat a écrit au camarade Renard, secrétaire général de la Fédération textile de France, pour lui annoncer en même temps que sa formation, son adhésion à la Fédération textile.

M. le directeur Grauss ne s'attendait, certes, pas à ce résultat. Il en a montré un mécontentement profond. Il le communiqua aux MM. Wattine, qui faillirent tomber malades en apprenant que LEURS ouvriers avaient osé se syndiquer.

Ils déclarèrent qu'ils ne voulaient point discuter avec des étrangers, craignant que les tisseurs ne leur délèguent le camarade Marandet, de Frévent, ou le camarade Renard, ou le camarade Fulgence Vandal.

Cette qualification singulière d'étrangers, donnée aux représentants possibles des ouvriers, pourrait être commentée. Mais c'est inutile, les ouvriers n'ayant point eu l'intention d'envenimer le conflit et ayant, au contraire, envoyé près des patrons une délégation d'une douzaine de camarades employés dans l'établissement. Mais cela ne fut pas encore du goût des patrons, gens difficiles à contenter.

Ils émirent la prétention de s'expliquer devant tous les ouvriers réunis, afin de pouvoir faire des coupes sombres parmi ceux qui se seraient défendus le plus énergiquement.

Ils voulaient les tenir assemblés dans la salle de leur gymnase, mais les ouvriers ne tombèrent pas dans le piège et ils informèrent les patrons que leur réunion générale aurait lieu mercredi matin, à dix heures, à l'estaminet Vincent Allard, salle des fêtes, et que là ils attendraient la réponse à leurs revendications, qui sont les suivantes :

LES REVENDICATIONS

Les fileurs réclament 3 p. c. pour les frais de fournitures ; les batteurs 0.60, pas de chômage le samedi, à moins que l'on ne paie les deux tiers de la journée de chômage ; les ouvriers du garnissage de cylindres réclament 0.50 comme les autres ouvriers à la journée ; les porteurs et chargeurs réclament également 0.50 par jour comme les autres et la prime continue jusqu'à la fin de la production.

Les camarades Brucher, Deligny Ernest, Lombart, demandent également le bénéfice de la prime, comme les autres catégories, et les ouvriers de cour 0.50 par jour, plus 1 fr. de déplacement.

Les batteurs et cardeurs de nuit réclament 0.10 d'augmentation à l'heure par nuit, parce qu'ils ont double frais de nourriture ; les ouvriers et ouvrières des métiers continus à filer réclament 15 p. c. au lieu de 10 p. c. et les bobineuses 0.70 p. c. au lieu de 63 p. c. ; les bobineuses supplémentaires réclament 1 fr. 50 à la journée ; les ouvriers et ouvrières des bancs à broches, gros intermédiaires et fins, veulent une augmentation de 0.25 par jour ; les bobineuses des bancs réclament 2 francs par jour et les devideuses 20 p. c.

Le camarade Brancart réclame 20 p. c. ; les ouvriers et ouvrières de l'empaquetage réclament 10 p. c. au lieu de 4 p. c. ; les deuxièmes bobineurs réclament 10 p. c. ; les bobineurs supplémentaires demandent 1 fr. 30 par jour ; les étirages de nuit 1 fr. au lieu de 0.50 ; les étirages de jour 0.50 au lieu de 0.10.

Les ouvriers du doublage, bobinage et moulage, réclament une augmentation de 0.25 au lieu de 0.10.

SUCCURSALE DE BLINGEL

Les métiers à retard réclament 0.50 au lieu de 0.20 ; les devideuses 20 p. c. au lieu de 10 p. c. ; les supplémentaires 0.20 au lieu de 0.10.

Les camarades Guffroy Joseph et Greet Alexis demandent 0.50 d'augmentation par jour. Les ouvriers des métiers continus à retordre d'Auchy, métiers fins, accepteraient 0.10 par jour. Les métiers en gros réclament 0.35 par jour et les ouvriers de l'encaissage 0.15 au lieu de 0.10 et les chauffeurs 0.50 de plus par jour, soit une augmentation de 0.05 par heure.

FINASSERIES CAPITALISTES

Les patrons, devant le refus des ouvriers de se réunir à la salle du gymnase, demandèrent à entendre les délégués à 7 heures du matin, mercredi, parce qu'ils devaient partir en voyage à 10 heures.

Cependant, ils ne sont point partis et ont reçu les délégués à onze heures et demie.

Mais ils refusèrent de donner satisfaction aux ouvriers et firent un choix dans les revendications.

Un choix bizarre et désordonné. Aux uns, ils accordaient la moitié des augmentations demandées, aux autres le tiers ,à ceux-ci le quart, à ceux-là le cinquième et le sixième.

Enfin ils firent tout le nécessaire pour montrer une mauvaise volonté évidente.

Les ouvriers tinrent une deuxième réunion mercredi à trois heures après-midi et après explications du secrétaire du Syndicat, le camarade Charles Jourdain, ils résolurent de maintenir intégralement toutes les revendications présentées et de continuer la grève jusqu'à complète satisfaction.

Ils envoyèrent une seconde fois à trois heures et demie les délégués chez les patrons au bureau de la filature.

Ces messieurs n'étaient pas prêts. Il fallut attendre leur bon plaisir.

Ce fut seulement vers six heures et demie que les délégués furent de retour à la réunion.

Le secrétaire donna alors lecture des nouvelles propositions des patrons. Ceux-ci continuaient leur petit jeu de division. Ils accordaient aux uns presque toutes leurs demandes; les autres, les femmes surtout étaient pour la plupart beaucoup moins favorisés.

Il y eut des clameurs de protestation :

« Nous ne travaillerons jamais à ce prix » criaient un grand nombre d'ouvrières ».

Ce fut bien pis lorsqu'au sujet de la suppression de la journée de chômage les ouvriers s'aperçurent que les patrons proposaient tout simplement en ayant l'air de rien, non pas de la supprimer mais de l'augmenter d'une unité et de les faire chômer deux jours au lieu d'un. Le maintien intégral des revendications fut alors voté de nouveau à l'unanimité.

Il fut ensuite donné lecture au milieu des applaudissements, de deux lettres de groupes d'ouvriers dénonçant les procédés d'espionnage employés contre les travailleurs par des personnalités à la solde des patrons.

Les grévistes en levant la séance à 7 heures ont décidé de se réunir ce matin jeudi à dix heures, pour envoyer aux patrons une nouvelle délégation qui aura mandat de leur déclarer qu'il est impossible d'accepter des propositions qui avantagent les uns au détriment des autres.

PRESSION PATRONALE

A notre arrivée à Auchy, nous avons aperçu des chasseurs du 6e en garnison à Hesdin. Ils n'étaient pas venus pour la grève, mais pour des manœuvres.

Nous avons vu également un lieutenant de gendarmerie et nous avons appris que la brigade de gendarmerie d'Auchy était allée faire une enquête à Blingel afin de savoir si les grévistes d'Auchy étaient venus inviter les camarades de cette commune à se solidariser avec eux.

Les ouvriers sont indignés de cette pression patronale. Ils estiment que la gendarmerie a mieux à faire en s'employant à la garde de sécurité publique et à la poursuite des malfaiteurs.

Son rôle n'est point de faire la police contre les ouvriers pour le compte des patrons réactionnaires. Ces manœuvres sont en effet de nature à exciter la colère des travailleurs dont le calme ne s'est pas démenti un instant.

Si le conflit jusqu'ici pacifique prenait une autre forme, la responsabilité en retomberait sur le patronat qui semble regretter l'absence de désordres dont il espère sans doute profiter.

Mais les camarades mépriseront ces provocations. Ils resteront calmes jusqu'au bout et ils vaincront parce qu'ils sont unis et qu'ils sont maintenant en possession de la plus puissante des forces prolétariennes : la force syndicale.

A. LE FLOCH.

L'EMPOISONNEMENT D'ALEMBON

Les époux Butor renvoyés devant la Chambre des mises en accusation.

Le juge d'instruction de Boulogne vient de signer le renvoi, devant la chambre des mises en accusation, de Paul Butor et de sa femme, sous l'inculpation de double parricide.

On sait qu'aucune preuve de culpabilité n'a été relevée contre eux ; il n'y a qu'un faisceau de présomptions.

Un mineur écrasé
A DENAIN

Un accident mortel s'est produit hier à la fosse Renard.

Jules Leclercq, âgé de 57 ans, conducteur de chevaux au niveau 547 mètres, conduisait un train de berlines chargées, lorsque, par suite d'une circonstance encore inexpliquée, il fut écrasé sous l'une d'elles.

Les témoins de l'accident s'empressèrent de le délivrer et de le remonter au jour. Le blessé était inanimé, mais respirait encore.

Un docteur, appelé en toute hâte, constata qu'il avait un bras et une jambe fracturés et une fracture, par écrasement, de la cage thoracique.

Leclercq a succombé quelques heures plus tard, en proie à de vives souffrances.

L'Election Cantonale de Seclin

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, vient de rejeter la protestation élevée contre les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 4 août 1907 dans le canton de Seclin (Nord) pour la nomination d'un membre du conseil général, et à la suite desquelles Mélantois a été proclamé élu.

Nouvelles de Partout

Une jeune fille, Jeanne Badey, âgée de 18 ans, bonne chez M. Jaubuc, 21, rue des Binettes, à Sèvres, a disparu dans des circonstances mystérieuses. La jeune bonne était sortie dimanche pour se rendre chez une de ses tantes et n'a pas reparu depuis cette date au domicile de son patron. On croit qu'elle aura été enlevée par des apaches.

Le juge d'instruction Flory a rendu une ordonnance dans laquelle il se déclare incompétent dans la poursuite intentée contre les deux Russes arrêtés il y a quelques jours à la gare du Nord et trouvés porteurs de valeurs provenant de l'attentat commis à Tiflis.

A la suite de cette ordonnance, les deux Russes Meer Wallach et Fanny Lappolex ont été reconduits ce matin, par des inspecteurs de la Sûreté, à la frontière belge.

Un procès Nasi a repris hier sous la présidence du sénateur Mantredi. On entend divers témoins qui déposent sur la question des frais de déplacement de l'ancien ministre.

Les troupes haïtiennes ont pu reprendre Saint-Marc aux insurgés, et l'insurrection paraît en voie de décroissance.

Dernière Heure

Collision de deux Vapeurs

DOUZE NOYES

Une collision s'est produite sur la Meuse, près de Newe-Waterweg, entre le vapeur hollandais « Amsterdam » et le steamed anglais « Axmenster » à destination de New-York.

On signale douze manquants dont sept passagers.

Un brouillard épais règne.

La séance du Reichstag

La discussion de l'interpellation. — Le tumulte

Berlin, 22 janvier. — Le député conservateur Kreth, dit que l'interpellation socialiste sur le suffrage électoral prussien est une simple manœuvre pour cacher la faiblesse des manifestations.

L'orateur reproche aux députés socialistes d'être restés chez eux tandis que la foule manifestait à ses risques et périls, et, accuse les socialistes de s'être servis comme boucliers de femmes et d'enfants.

Un violent tumulte s'en suivit. Les députés socialistes les poings tendus se précipitent vers la tribune. Les partis de la majorité essaient de couvrir les voix des socialistes. Enfin, après plusieurs minutes, l'orage s'apaise.

Le député Bassemann, national-libéral, monte à son tour à la tribune et approuve l'attitude de la police dans les manifestations.

Plusieurs orateurs disent que l'empire n'a pas le droit d'empiéter sur la souveraineté des Etats particuliers de la Confédération allemande.

L'abbé Wetterlé, alsacien-lorrain, dit que les socialistes ont fait fausse route. Ils auraient dû interpeller le chancelier sur la situation qui existe en Alsace-Lorraine, alors le prince de Bulow n'aurait pas pu refuser de répondre.

La discussion est close. La séance est levée.

L'ORDRE REGNE

Berlin, 22 janvier. — A sept heures, aucun désordre ne s'était produit autour du Reichstag qui est isolé par de nombreux agents de police, armés de revolvers.

Les Affaires du Maroc

Le groupe radical-socialiste et les interpellations sur le Maroc

Paris, 22 janvier. — Le groupe radical-socialiste s'est réuni sous la présidence de M. Dubief.

Après avoir entendu un exposé fait par son président de la question du Maroc, il a discuté la situation telle qu'elle résulte des derniers événements et après un débat auquel ont pris part MM. Pierre Baudin, Trouin, Empereur, Deléglise, Chabert, le groupe, sur la proposition de M. Massé a chargé son président de venir à la tribune affirmer les sentiments de ses collègues.

De la discussion qui s'est produite dans le groupe il résulte que le groupe est résolu à demander au gouvernement de se conformer strictement à l'Acte d'Algésiras, opposé qu'il est à toute idée de conquête et à toute immixtion dans la politique intérieure du Maroc.

Le Congrès du Parti Ouvrier Anglais

Le Congrès vote une motion en faveur de la socialisation des moyens de production et d'échange

Hull, 22 janvier. — Les délégués socialistes ont présenté aujourd'hui une motion tendant à la socialisation des moyens de production, à leur contrôle par un organisme démocratique, au complet affranchissement du peuple ouvrier de la domination du capitalisme et des gros propriétaires fonciers.

Cette motion violemment combattue par les orateurs trade-unionistes et défendue avec ardeur par les socialistes fut votée par 514,000 voix contre 496,000.

Le résultat fut accueilli par les socialistes au chant du « Drapeau Rouge » pendant que M. Shackleton, membre du Parlement et leader du parti ouvrier s'écriait : « Voilà une nouvelle preuve de votre folie. Je prédis que cette décision sera fatale au parti ouvrier. »

FEUILLETON DU 23 JANVIER. — N. 125

LES FORÇATS DE L'AMOUR

TROISIÈME PARTIE

— Admets que ce vieux coquin de Malevue ait été son complice, puisque l'on a toutes les preuves qu'il a trempé son biscuit dans cette affaire; mais rien ne m'ôtera l'idée que c'est elle qui l'a payé pour donner la mort-aux-rats à Hermance. Voyez-vous, monsieur Loriol, pour moi, c'est cette garce-là qui a fait le coup.

— Je le crois aussi.

— Bon. Alors il est tout naturel qu'en s'esquinant du clou, le vieux singe est allé retrouver la toupie. Il n'a pas le sou, le père Toussaint; il est donc obligé de compter sur l'Albine et il est d'acabit à battre monnaie sur sa vilaine frimousse. Ça, c'est évident.

— Ah çà, fit Loriol, qu'est-ce qui t'a rendu si perspicace, Bec-Salé ? Sais-tu que tu serais de l'étoffe d'un bon agent.

— Dame ! avec les poules on apprend à gratter. J'ai eu tant de rapports avec vos collègues de la rue de Jérusalem et j'ai si bien appris le truc que je finis par savoir en manier les ficelles.

— Et alors, quel est ton avis ?

— Mon avis est que l'Albine a fait coup double. Elle a enlevé la pauvre petite Octovine pour se venger de mes patrons qu'elle ne gobe pas, et elle a fait empoisonner Hermance qui pouvait avoir la langue trop longue à son avis. Après ces deux crimes faits, sûre de ne pas être vendue quand le vieux marloux s'est eu tiré des pieds, elle a filé avec lui et elle est allée rejoindre les Routin qui avaient emporté la petite.

— Bien raisonné, Bec-Salé. Mais qui a donné de l'argent à cette femme ? Car il lui en a fallu : les Routin ne sont pas des gens à travailler pour rien.

— Ah ! pour sûr, ils ont dû lui faire payer joliment cher le coup de main qu'ils lui ont donné. Ils la connaissent dans les coins, ceux-là. Ils ne sont pas alles au grand séminaire de Cayenne pour ne pas y faire leurs classes.

— Et Toussaint Malevue ?

— Oh ! celui-là, c'est un madré. Il a dû avoir une jolie somme pour promettre de ne rien dire et je suis certain qu'il a du pain sur la planche pour le restant de ses jours.

— Eh bien ! conclus.

— Je conclus qu'il faut que l'Albine ait eu un joli magot pour payer tout cela.

— Bien. Mais qui lui a donné cet argent ?

— Pas un amant bien difficile, à coup sûr, car elle n'est pas belle.

— Où l'a-t-elle pris alors ?

— Elle a dévalisé quelque milord anglais. Elle l'aura pris de nuit, et ma foi, la tête dans un sac, elle n'est peut-être pas plus laide qu'une autre. Quand elle aura été avec le goddam, elle lui aura barboté les profondes pendant qu'il roucoulait auprès d'elle, ou pendant qu'il pionçait.

— Non, ce n'est pas cela.

— Eh bien ! quoi alors ?

— Ah ? je n'en sais pas plus que toi.

— Est-ce que vous avez eu l'idée d'aller à la pêche, monsieur Loriol ?

— A la pêche !... pourquoi faire ?

— C'est une idée qui me vient sous le coloquet. Ah ! c'est que j'ai un hanneton qui travaille ferme dans ma botte.

— Quelle est cette idée ?

— Je me dis que peut-être la mère d'Albine lui aurait envoyé des monacos par mandat-poste.

— Mme de Luçay-Rodrigues qui est au Brésil ?

— Oui, Mme de Luçay-Rodrigues qui est la maîtresse de son beau-frère, M. de Larpuy.

— C'est possible, mais si elle a envoyé de l'argent à sa fille, ce n'est pas certainement par mandat-poste . Ce sera plutôt par une maison de banque.

— Va pour une maison de banque. Mais cela n'empêche pas que je crois qu'il y a une idée là-dessous.

— Oui, il y en a une, et je vais la creuser.

— C'est ça, monsieur Loriol, creusez-la, et vous savez vous pouvez compter sur moi.

Loriol regarda Bec-Salé.

— Oui, il faut que je venge Hermance, ajouta Bec-Salé avec énergie, et quand je devrais rouler ma bosse aux quatre coins du monde que les savants disent être rond, je veux me payer une partie de chasse dans laquelle le père Toussaint et l'Albine seront le gibier.

Il est certain que Loriol approuva d'idée de Bec-Salé, car il alla aussitôt voir toutes les maisons de banque qui ont une succursale à Rio-Janeiro, mais ces démarches n'amenèrent aucune découverte.

Voulant en finir, il eut l'idée de télégraphier à Rio-Janeiro au chef de la police impériale et il lui demanda de s'enquérir si M. de Larpuy, ou Mme de Luçay-Rodrigues n'avaient pas envoyé de l'argent à Mme Albine de Régicis, et même de savoir par eux l'adresse de cette dernière.

— Je saurai comme cela à quoi m'en tenir, se dit-il, car l'idée de Bec-Salé a du bon, je n'en démords pas.

La réponse ne se fit pas attendre. Elle ne disait que ceci :

« M. de Larpuy mort empoisonné par Mme de Luçay-Rodrigues, sa maîtresse, qui convoitait héritage de six millions. Celle-ci suicidée après son arrestation. »

CHAPITRE XXXIX

Le couvent de San-Angelo

Nous avons laissé Raoul de Montal et Rosa Corbeil, la femme des brigands, — la fausse Albine, — installées dans un somptueux hôtel de Rio-Janeiro, et faisant toutes les démarches nécessaires pour entrer en possession de l'héritage de M. de Larpuy.

Les formalités à remplir étaient longues sans doute, et Chadi, le chef de la bande, ne se plaisait guère dans son rôle d'Octave de Régicis, qu'il aurait envoyé à tous les diables, s'il n'avait été soutenu par la pensée des millions sur lesquels il allait mettre la main.

Le notaire, chargé par lui et par la fausse Albine de cette affaire, était un homme minutieux, et n'oubliant aucun détail de procédure. Aussi le temps passait, et le séquestre était toujours maintenu sur les biens de l'oncle d'Albine de Luçay-Rodrigues.

Les bandits murmuraient, car depuis longtemps, on n'avait pas fait d'expédition nouvelle, et les sommes volées jusque-là étaient presque épuisées par les incessantes orgies auxquelles ils se livraient pour couper la monotonie du « far-niente » auquel ils étaient condamnés.

Pourtant, Chadi leur avait promis un coup qui devait les enrichir, et qui aurait déjà été tenté, si l'affaire de cette succession n'était venue les priver de leur chef.

Mais, parmi eux, il en était deux qui tenaient à ne pas laisser languir cette « affaire ». C'étaient Pétruccio, le bandit sicilien, auquel revenait le commandement de la bande en l'absence de Chadi ;Pétruccio, qui tenait à se signaler par un haut fait accompli sous ses ordres, — et Raoul de Montal, qui avait présagé tout le butin important que l'on pouvait tirer de cette expédition.

Quel était donc le crime que méditaient les bandits ?

A sept ou huit kilomètres de Rio, au fond d'une vallée fermée, entourée de collines élevées et de l'aspect le plus pittoresque, était un couvent de religieux.

Ces moines passaient pour être très riches et, en réalité, ils l'étaient.

Leur fortune ne consistait pas seulement en propriétés d'un excellent rapport, — ce dont se souciaient fort peu des brigands : — mais ils possédaient, d'après ce que l'on assurait, des objets du plus grand prix que des personnes dévotes leur avaient offerts, et un trésor de grande valeur.

Les bandits avaient les données les plus exactes sur la valeur de ce trésor.

Le couvent de San-Angelo n'était habité que par huit moines. Ils étaient seuls de leur ordre et appartenaient pour la plupart à de très riches familles de Portugal.

Leur propriété était très vaste.

C'était un ancien château ayant appartenu à Don Pedro Mafra de Quéluz, qui en avait fait don à l'ordre qu'il avait fondé. Ce personnage, exclu de la cour portugaise à la suite d'une disgrâce imméritée, s'était retiré au Brésil en 1807, à la suite de Jean VI, régent de Portugal et fils de la reine Marie. Il était lui-même allié, par sa mère, à la royale maison de Bragance, et il aurait pu prétendre aux plus hautes fonctions, soit sous la régence de Jean VI, son compagnon d'enfance, soit sous le règne de Pedro IV.

Le château de San-Angelo avait été élevé, par l'aïeul paternel de Mafra de Quéluz. Il était d'une somptuosité princière, et il attestait bien par son luxe les hautes espérances qu'avait conçues l'aristocratie portugaise qui avait émigré au Brésil, dont on devait tenter l'affranchissement et qu'on essayerait de convertir en royaume libre et indépendant.

Aussi ce couvent avait l'aspect grandiose d'une résidence royale, destination que la pensée ambitieuse de son édificateur lui avait primitivement assignée.

Don Miguel Mafra de Quéluz, l'aïeul du fondateur des moines de San-Angelo, avait laissé une immense fortune ; mais, par une disposition spéciale, il avait voulu que son héritage ne pût faire retour à Lisbonne.

Après sa disgrâce, Don Pedro trouva dond au château de San-Angelo une fortune princière, et son esprit religieux, son caractère taciturne le portèrent à créer un ordre monastique.

Quelques nobles Liboniens, émigrés avec lui, partagèrent sa somptueuse retraite et fondèrent l'ordre restreint des moines de San-Angelo, auquel la cour de Rome se hâta de donner l'autorisation canonique en 1811, espérant recueillir une part des trésors laissés par l'ambitieux Don Miguel.

C'est ce qui eut lieu quelques années plus tard.

Les bandits possédaient sur les moines de San-Angelo les données les plus exactes ; ils savaient quelle était leur fortune, et ils connaissaient exactement le lieu où était enfermé leur trésor, composé d'une belle part de l'héritage de leur fondateur et augmenté par les dotations successives des riches clôtrés qui avaient perpétué son institution.

Il y avait longtemps qu'ils étudiaient le moyen de pénétrer dans le riche couvent et qu'ils convoitaient la possession des richesses qui y étaient accumulées.

(A suivre). Marc MAYRON.